

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA  
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 27/02/2017 portant création de la mention Animation culturelle du BPJEPS, spécialité animateur,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 10/02/2022,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité **animateur** mention **Animation culturelle** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

<b>N° du diplôme</b>	<b>Genre, nom et prénom</b>		
BP4ALP220128	Madame	BRUGNET	Dominique
BP4ALP220129	Madame	IOUSSAÏDENE	Kahina
BP4ALP220130	Madame	JOURDAIN	Camille
BP4ALP220131	Madame	LAPUYADE	Virginie
BP4ALP220132	Monsieur	ROULET	Guilhem
BP4ALP220133	Madame	SIMON	Salomé
BP4ALP220134	Monsieur	SOULOUMIAC	Eric
BP4ALP220135	Madame	THEVENOT	Elodie
BP4ALP220136	Monsieur	TOESCA	Ugo

Article 2.- La rectrice de région académique de Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 10/02/2022

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,  
Rectrice de l'académie de Bordeaux,  
Chancelière des Universités et par délégation,  
la Cheffe du pôle formation-certification-emploi

  
**Anne DANIERE-MOREAU**